

A Sauveterre-de-Guyenne, le 3 avril 2026,

DÉCLARATION –

MOBILISATION : NON A LA FERMETURE D'UNE CLASSE A L'ECOLE ELEMENTAIRE !

Et le même refrain recommence...

À peine sortis d'un premier combat, nous voilà de nouveau confrontés à une décision incompréhensible et profondément injuste.

En septembre 2025, dès le lendemain d'une rentrée que nous espérions sereine, nous apprenions que la fermeture d'une classe à l'école maternelle était maintenue. Cette décision unilatérale intervenait alors même que le Directeur académique des services de l'Éducation nationale laissait entrevoir, en juillet, la possibilité d'un dialogue. Elle est venue contredire les échanges engagés avec les services de l'État, alors que la commune s'inscrit pleinement dans une dynamique de développement, reconnue et accompagnée à travers le label Village d'Avenir, notamment par un projet structurant de requalification de l'îlot urbain autour de l'école maternelle.

Cette décision, imposée malgré une mobilisation forte et constante des élus et des parents, a été vécue comme un profond décalage entre les orientations nationales affichées et leur déclinaison concrète dans les territoires ruraux.

Aujourd'hui, une nouvelle fermeture de classe est envisagée à l'école élémentaire, dans la continuité des décisions déjà prises l'an passé.

Elle serait fondée sur une prévision d'effectifs de 139 élèves à la prochaine rentrée, soit une baisse annoncée de 13 élèves. Cette justification appelle plusieurs observations majeures.

En effet, les effectifs réellement constatés au 16 septembre 2025 s'élèvent à 152 élèves. Ce niveau demeure significatif et ne traduit pas une baisse brutale de la fréquentation scolaire. La diminution avancée repose ainsi sur une projection qui doit être appréciée avec prudence.

D'autre part, les élèves relevant du dispositif ULIS ne sont pas intégrés dans les calculs présentés, alors même qu'ils sont pleinement scolarisés dans l'établissement et nécessitent, par définition, une attention pédagogique renforcée.

Cette méthode de calcul interroge profondément. Elle conduit à minorer artificiellement les besoins réels de l'école et à ignorer la complexité des situations éducatives. Une telle approche, strictement quantitative, ne peut suffire à fonder une décision aussi structurante.

La fermeture d'une classe aurait des effets immédiats et durables sur l'organisation pédagogique et la qualité de l'enseignement.

Elle entraînerait une augmentation des effectifs par classe, limitant les possibilités de suivi individualisé des élèves, pourtant essentiel à la réussite de chacun. Elle viendrait également complexifier la gestion de l'hétérogénéité des niveaux, particulièrement en école élémentaire, où les besoins pédagogiques sont très divers.

Pour les enseignants, cette décision se traduirait par une dégradation des conditions de travail, avec des classes plus chargées et des marges de manœuvre pédagogiques réduites.

Pour les élèves, elle signifierait un accompagnement moins adapté, au moment même où l'École est appelée à répondre à des enjeux toujours plus exigeants en matière d'inclusion, de différenciation et de réussite scolaire.

Une contradiction avec les politiques d'aménagement du territoire

Surtout, cette décision apparaît en contradiction avec les orientations nationales affichées.

Le gouvernement a en effet exprimé la volonté de faire évoluer la gestion de la carte scolaire vers une approche pluriannuelle, permettant d'anticiper les fermetures de classes sur plusieurs années et de les partager en toute transparence avec les élus et les familles.

Cette méthode vise précisément à éviter des décisions brutales fondées sur des projections incertaines et à instaurer un véritable dialogue territorial.

Dans ce contexte, la fermeture envisagée, fondée sur une estimation à court terme et sans prise en compte complète des réalités pédagogiques, apparaît difficilement compréhensible et en décalage avec l'objectif d'anticipation et de concertation pourtant affiché au niveau national.

**

Notre commune est engagée dans un projet de développement reconnu par l'État, notamment à travers le dispositif *Village d'Avenir*. Elle investit pour améliorer le cadre de vie, renforcer son attractivité et accueillir de nouvelles familles. L'école constitue, dans ce contexte, un levier essentiel d'équilibre et de dynamisme territorial.

Fragiliser l'offre scolaire, c'est affaiblir directement l'attractivité de la commune et compromettre les efforts engagés en matière d'aménagement et de développement local.

Au-delà des chiffres, cette décision traduit une insuffisante prise en compte des spécificités du terrain.

Les dynamiques locales, les projets en cours, les perspectives d'évolution démographique, ainsi que les besoins éducatifs réels ne semblent pas pleinement intégrés dans l'analyse.

Or, l'école ne peut être pilotée uniquement à partir d'indicateurs statistiques. Elle doit s'inscrire dans une approche globale, territorialisée et concertée.

Face à cette situation, la commune, aux côtés des parents d'élèves et de la communauté éducative, exprime sa plus vive opposition à ce projet de fermeture.

Elle appelle les services de l'Éducation nationale à reconsidérer cette décision, à ouvrir un dialogue réel et constructif, et à prendre en compte l'ensemble des éléments objectifs et contextuels.

L'enjeu dépasse la seule organisation interne de l'école. Il concerne l'égalité d'accès au service public d'éducation, la qualité des conditions d'apprentissage et l'avenir de notre territoire.

La commune restera pleinement mobilisée pour défendre son école, ses élèves et les conditions d'un enseignement de qualité.

Parce que l'école n'est pas une variable d'ajustement, mais un investissement essentiel pour l'avenir.



Le Maire

Christophe MIQUEU